

Point inscrit à l'ordre du jour n° 10.00

Conseil d'administration du 07 juin 2019

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L.712-3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 215 ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 portant cadre de référence du contrôle budgétaire et du contrôle interne comptable ;
Vu la circulaire du 09 juillet 2018 relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2019 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration valident :

- la cartographie des risques du contrôle interne comptable et budgétaire de la direction des finances et de la comptabilité ;
- l'organigramme fonctionnel de la direction des finances et de la comptabilité ;
- la cartographie des risques du contrôle interne comptable et budgétaire des composantes, instituts, écoles, unités de recherche et services de l'université ;
- l'organigramme fonctionnel des composantes, instituts, écoles, unités de recherche et services de l'université.

Documents joints à la présente délibération.

Résultat du vote

Vote à	main levée					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :	28					
Nombre de voix	pour	26	contre	0	abstention(s)	2

Fait à Saint-Denis le 07 juin 2019

Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Frédéric MIRANVILLE



TABLEAU DES RISQUES

Domaine :
Responsable :
Date d'évaluation :

Dépenses
Katia PIRBAY
27/09/18



Probabilité	Impact	Criticité	Niveau de maîtrise	Cotation
1	1	1	1	1
2	2	2	2	2
3	3	3	3	3
4	4	4	4	4
5	5	5	5	5
6	6	6	6	6
7	7	7	7	7
8	8	8	8	8
9	9	9	9	9
10	10	10	10	10

IDENTIFICATION					EVALUATION RISQUE EXISTANT					TRAITEMENT		EVALUATION RISQUE CIB						
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	P	I	CR	NM	CT	Plan d'action pour la maîtrise du risque	Délai de mise œuvre du plan	P	I	CR	NM	CT	
0	Pôle mutualisation	Saisie des bons de commandes																
1	Dématérialisation des factures	scan	Risque de doublon	Les fournisseurs transmettent les factures par plusieurs circuits (courrier, Chorus, mail, composantes et services...)	L'outil WEB CHECK identifie les doublons	2	2	4	2	2								
2		scan	Risque d'exhaustivité lié à une défaillance du système informatique	Un lot de factures disparaît suite à un problème informatique	Tableau de suivi des lots scannés	1	2	2	2	1								
3		supervision																
4		web check	Risque d'exhaustivité	La bascule entre Chorus Pro et Web Check ne fonctionne pas sur certains fournisseurs			2	2	6	2	18	Le service informatique essaie d'identifier la source du problème pour le corriger	2018	2	2	2	2	4
5	Prise en charge	Contrôle des intérêts moratoires	Erreur de calcul des intérêts	Complexité du calcul pour les contrats et conventions	Supervision de l'agent comptable pour valider le calcul des intérêts moratoires	2	2	3	2	6								
6	Tableau de bord	Délai global de paiement	Non fiabilité du ratio	Le délai global de paiement est calculé mensuellement grâce aux données de SIFAC. Certaines factures injustifiées ou faisant l'objet de conflit avec l'ordonnateur peuvent dégrader le délai global de paiement.		2	2	2	2	5								
7	Achats fournisseurs	Contrôle des RIB Fournisseurs	Risque de fraude lié à la falsification de document	Un RIB fournisseur pourrait être falsifié	Sensibiliser les agents aux risques de fraude. Identifier la provenance des documents.	2	2	4	2	8								
8		Création et modification des agents et fournisseurs	Risque de fraude	Un agent pourrait modifier un RIB fournisseur pour détourner des fonds publics	Autorisation restreinte au service facturier Contrôle des modifications de RIB fournisseurs par un agent extérieur au service est effectué à posteriori	2	2	8	2	20	Séparation des tâches : les personnes autorisées à la création / modification des RIB fournisseurs et les personnes en charge de la	2019 S1	2	2	2	2	4	
9	Prise en charge	Gestion des avances	Risque d'erreur / Risque de fraude du fournisseur	Le fournisseur pourrait faire une demande d'avance injustifiée	Contrôle préalable de l'ordonnateur et Paiement sur pièce justificatives	2	2	4	2	6								
10		Oppositions et cessions de créances enregistrées	Risque de fraude en cas d'affacturage	Risque de tentative de détournement de fonds publics	Le contrôle en cas d'affacturage est effectué sur pièces originales	2	2	3	2	4,5								
11		Retenues de garantie	Erreur de calcul des retenues Erreur dans la saisie des données	Complexité du calcul des retenues	Les saisies des données de retenues garanties sont saisies et validées par l'ordonnateur et contrôlées par l'agence comptable L'outil SIFAC calcule automatiquement les retenues sur la base des données	2	2	3	2	4,5								
12		Libération des garanties	Risque d'erreur	Complexité du calcul de la retenue, conflit éventuel entre l'UR et le fournisseur	Le visa de l'ordonnateur est obligatoire pour la libération des garanties	2	2	2	2	3								
13		Rapprochement des factures avec le bon de commande	Risque d'erreur	Le risque est de rapprocher une facture avec le mauvais bon de commande (ou l'inverse).	L'outil identifie le numéro de bon de commande qui apparaît sur la facture et rapproche automatiquement. Si le numéro de bon de commande n'apparaît pas sur la facture, le service	2	2	4	2	1								
14		Contrôle des factures avant mise en paiement	Risque d'erreur	Erreur sur le montant de la facture, erreur sur le destinataire	Blocage de l'outil SIFAC en cas de différence entre le montant du service fait et le montant facturé	2	2	2	2	1								
15		Contrôle des missions avant mise en paiement	Erreur sur le calcul des missions Risque de doublons	Complexité : Certains montants sont forfaitaires et d'autres en frais réels.	Contrôle de l'état liquidatif avant la mise en paiement.	2	2	2	2	3								
16		Saisie des RIB et mise en paiement des bourses et autres versements ponctuels (fournisseurs génériques ex : Erasmus...)	Risque d'erreur de saisie	Saisie manuelle de chaque RIB pour les paiements sur fournisseur générique	Autocontrôle des saisies de RIB	2	2	6	2	12	Mise en place d'un contrôle de supervision sur 10% des RIB saisis	2019 S1	2	2	4	2	8	
17		Mise en paiement	Problème de compatibilité ou de perte de données	Problème de compatibilité ou de perte de données avec la DRFIP	La Drfip nous fait un retour rapide sur chaque fichier qui présente un problème de traitement	2	2	2	2	1								
18		Achats fournisseurs	Relance des composantes pour création des bons de commande	Risque de non traitement des relances	Le risque est d'oublier les factures sans bon de commande associé et de ne pas relancer. Ces factures gonflent le délai global de paiement.	Une transaction dédiée dans SIFAC permet d'avoir un suivi de toutes les relances en cours de traitement (Workflow).	2	2	2	2	3							
19	Suivi des charges constatées d'avance		Exhaustivité des CCA	Les CCA sont identifiées par le service facturier tout au long de l'année. Le risque est de ne pas identifier un abonnement.	Un tableau de suivi des CCA permet de voir l'évolution d'année en année.	2	2	3	2	6								
20	Relance fournisseurs		Dépassement du délai légal de paiement	Dégradation du délai global de paiement si non traitement des relances fournisseurs	Les relances sont saisies dans un tableau de bord et traitées une fois par semaine.	2	2	2	2	3								
21	Suivi des factures impayées		Cf. suivi des relances des composantes pour création des bons de commande															
22	Avoir concomittant à la facture		Risque de recouvrement	Risque de recevoir l'avoir après le paiement de la facture.	Les avoirs sont traités prioritairement par l'adjointe du superviseur du service facturier	2	2	4	2	6								
23	Avoir postérieur à la facture		Risque de recouvrement		Compensation de l'avoir avec une facture ultérieure.	2	2	4	2	6								
24	Avoir sans facture ultérieure		Risque de recouvrement	Le fournisseur ne rembourse pas l'avoir	Transmission du dossier au service recouvrement pour la gestion des relances	2	2	4	2	3								
25	Bilans financiers	bilans financier pour signature de l'agent comptable	Erreur de calcul, erreur d'imputation, non fiabilité des données	Les bilans financiers sont présentés aux financeurs et la signature de l'agent comptable garantit leur fiabilité	Le service facturier contrôle l'exactitude des données et leur imputation (ZBILFIN)	2	2	4	2	1								

TABLEAU DES RISQUES

Domaine :
Responsable :
Date d'évaluation :

Recettes
Aurélia POTIEZ
le 19/09/2018



Probabilité
Impact
Criticité
Niveau de maîtrise
Cotation

Probabilité
Impact
Criticité
Niveau de maîtrise
Cotation

IDENTIFICATION						EVALUATION RISQUE EXISTANT					TRAITEMENT	EVALUATION RISQUE CIB						
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	P	I	CR	NM	CT	Plan d'action pour la maîtrise du risque	Délai de mise œuvre du plan d'action	P	I	CR	NM	CT	
0																		
1	Facturation clients	Vérification et comptabilisation des factures de formation continue	Risque de doublon	Absence de tableau de suivi	Les dossiers de facturation sont conservés dans la GED et classés par nom de l'étudiant, formation et numéro de facture. Les gestionnaires du service recettes vérifient le dossier de facturation avant de prendre en charge la	1	1	2	1	4								
2		Vérification et comptabilisation des factures de formation continue	Risque lié à l'exhaustivité des factures	Perte des documents justificatifs (feuilles de présence), oubli de facturation	Tableau de suivi dans les composantes?	1	1	6	1	21	Mettre en place un suivi commun aux composantes et à la DFC pour que les gestionnaires recettes puissent s'assurer de	2019 S2	1	1	2	1	4	
3		Vérification et comptabilisation des factures de formation continue	Risque d'erreur	Complexité des tarifs (un tarif par formation et par financeur)	Les tarifs sont validés chaque année au CA et vérifiés par les gestionnaires recettes de la DFC	1	1	4	1	10	Simplifier les tarifs de la formation continue pour une meilleure lisibilité	2019 S2	1	1	2	1	4	
4		Facturation sur convention	Risque d'erreur, Risque lié à l'exhaustivité des factures	Complexité des conventions, manque de communication avec les composantes pas de suivi des composantes	Des tableaux de suivi ont été mis en commun avec le Pôle recherche. Le pôle recherche suit les recettes sur convention et envoie les demandes de facturation à la DFC.	1	1	4	1	12	Faire une formation aux composantes pour suivre les recettes sur convention dans SIFAC et envoyer les demandes de facturation à la	2019 S2	1	1	2	1	4	
5		Autres facturation clients	Absence d'autorisation de la recettes	Les recettes doivent être autorisées par le conseil d'administration ou par le président dans le cadre de ses délégations	Les gestionnaires recettes vérifient la régularité de chaque demande de recettes	1	1	1	1	1,5								
6		Autres facturation clients	Risque lié à l'exhaustivité des factures : encaissements non soldés, documents de facturation non obtenus	Les composantes et services ne communiquent pas les éléments nécessaires à la DFC pour facturer.	La comptabilité générale transmet les encaissements non identifiés sur la liste des utilisateurs SIFAC de l'Université de La Réunion pour obtenir les informations nécessaires : sifac@listes.univ-reunion.fr	1	1	9	1	22,5	informer les services pour obtenir les informations sur les encaissements non soldés depuis plus de 2 mois	2019 S2	1	1	4	1	8	
7	Opération de fin d'exercice	Vérification et comptabilisation des produits à recevoir et produits constatés d'avance	Risque portant sur l'exhaustivité	Le risque porte sur les produits à recevoir dont la DFC n'aurait pas connaissance.	Les composantes et services sont sollicités chaque fin d'année pour faire un état de leurs produits à recevoir et produits constatés d'avance. Ces états sont comparés aux tableaux de suivi de la DFC.	1	1	1	1	1								
8	Création client	Création clients	Risque d'erreur, doublon		Les gestionnaires recettes vérifient les informations sur le site de l'INSEE avec le numéro SIRET avant la création client sur SIFAC. SIFAC ne permet pas la création de deux clients avec le même numéro SIRET	1	1	1	1	1								
9	Avoirs clients	Instruction du dossier et comptabilisation des avoirs	Risque de fraude	Les gestionnaires recettes peuvent émettre les factures et les avoirs. Un client pourrait être tenté de les soudoyer pour annuler une facture.	Un contrôle de 10% des avoirs émis est effectué tous les trimestres par la responsable du service recettes pour vérifier leur légitimité.	1	1	3	1	6								
10		Remboursement clients	Risque de fraude, risque d'erreur sur le RIB	Les gestionnaires recettes émettent les avoirs et renseignent le RIB sur le compte client correspondant	La responsable du service recettes vérifie le dossier de remboursement et contrôle le RIB du client avant la mise en paiement.	1	1	3	1	6								
11	Recouvrement amiable	Relance client	Risque de retard dans les relances, risque d'oubli de blocage relance	Il y a de nombreux impayés et les dossiers de recouvrement sont parfois complexes, notamment avec la formation continue ou les conventions de recherche. La nouvelle procédure SIFAC implique d'avoir un retour des services		1	1	9	1	27	Automatiser les demandes de renseignement et les saisies sur créances simplifiées. Allouer des ressources humaines		1	1	4	1	8	
12		Instruction et suivi des demandes d'échéancier de paiement	Risque d'oubli	Perte de dossier, oubli	Les échéanciers sont suivis par les gestionnaires dans des pochettes. Ils s'assurent du paiement tous les mois.	1	1	4	1	8								
13		Suivi ou réception des réclamations, transmission au service gestionnaire, information du débiteur	Risque d'oubli	Perte de dossier, oubli		1	1	4	1	12	Formaliser un tableau de suivi des transmission des réclamations		1	1	1	1	1	
14	Recouvrement contentieux	Saisie vente	Peu ou pas de dossier depuis la mise en œuvre de la saisie de créance simplifiée			1	1	1	1	0,5								
15		Relation avec les huissiers	Peu ou pas de dossier depuis la mise en œuvre de la saisie de créance simplifiée			1	1	1	1	0,5								
16	Apurement	Instruction des admissions en non valeur et remises gracieuses (Juin et Novembre)	Retard dans la présentation des créances en non valeur	Il y a de nombreux impayés et les dossiers de recouvrement sont parfois complexes, notamment avec la formation continue ou les convention de recherche. La nouvelle procédure SIFAC implique d'avoir un retour des services		1	1	6	1	18	Allouer une deuxième personne au recouvrement des créances de l'Université de La Réunion.							
17	Comptabilité	Etablissement de la liste des créances douteuses et comptabilisation des dotations et reprises de provision sur créances douteuses	Risque sur l'exhaustivité	Les créances douteuses sont celles qui ont plus de 6 mois ou qui présentent un risque pour le recouvrement : avec le retard sur le recouvrement cela fait un volume important de créances, le reclassement en créance douteuse		1	1	4	1	14	Allouer une deuxième personne au recouvrement des créances de l'Université de La Réunion.							
18	Pilotage	Tableau de bord Taux de recouvrement	Permanence des méthodes	Le calcul du taux de recouvrement doit refléter une tendance et le mode de calcul doit rester identique.	Le calcul est détaillé étape par étape sur le fichier de calcul	1	1	1	1	0,5								

TABLEAU DES RISQUES																			
Domaine : Comptabilité générale Responsable : Suzie CHAN-NOON-CHUNG Date d'évaluation : 17/10/2018			Comptable et financier					Probabilité Impact Criticité Niveau de maîtrise Cotation		Probabilité Impact Criticité Niveau de maîtrise Cotation									
IDENTIFICATION					ÉVALUATION RISQUE EXISTANT					TRAITEMENT									
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	P	I	CR	NM	CT	Plan d'action pour la maîtrise du risque	Décal de mise à jour du plan d'action	P	I	CR	NM	CT		
0																			
1	Approvisionnement et décaissement de la caisse	Approvisionnement et décaissement de la caisse - Comptabilisation	Risque de fraude	Le risque serait de falsifier les montants dégagés pour détourner des fonds.	L'inventaire de caisse est effectué quotidiennement et est supervisé par un supérieur hiérarchique. Une fraude serait rapidement détectée.	4	4	4	1	1									
2		Approvisionnement et décaissement de la caisse auprès d'un autre comptable - DRFIP	Risque de vol	Le porteur de fonds pourrait se faire agresser	Les décaissements se font à des horaires et à des dates irrégulières. Un minimum de personnes sont informées du décaissement de la caisse.	4	4	4	1	8									
3	Encaissements	Encaissement en numéraire	Risque de fraude	Le risque est de détourner des fonds encaissés sans comptabilisation et sans justificatif	La caisse réclame un document authentifié par le service d'origine avant chaque encaissement. Une quittance est remise au client pour justifier son paiement auprès du service d'origine.	12	12	12	36	36	Mettre en place un contrôle systématique de la régularité des quittances émises par un supérieur hiérarchique.	2019 51	4	4	4	1	8		
4		Inventaire de caisse	Risque d'erreur	Erreur dans l'inventaire	L'inventaire de caisse est réconcilié avec les opérations d'encaissements et de décaissements du jour.	2	2	2	1	1									
5	Encaissements chèques	Encaissement par chèques et autres effets bancaires des droits nationaux	Chèques incomplets	Les chèques ont parfois un libellé incomplet, un ordre ou une signature manquante	Les chèques sont vérifiés et réconciliés avec les justificatifs et les états de paiement	2	2	2	1	1									
6		Encaissements des chèques (tous les chèques hors droits nationaux)	Identification du bénéficiaire en interne	Les remboursements de sinistre sont encaissés sans identification du bénéficiaire en interne à l'UR.	Les chèques sont comptabilisés sur un compte client d'attente, et la DFC se renseigne en interne pour obtenir les justificatifs liés à l'encaissement.	1	1	1	1	1									
7		Suivi des chèques impayés (comptabilisation, notification)	Tracabilité, perte d'information	Pas de données concernant le tireur	Tous les chèques sont accompagnés d'un justificatif, d'un état de paiement, ou à minima d'un courrier. Les références des états sont notées au verso du chèque. Tous les chèques sont scannés recto verso avant transmission.	2	2	2	1	1									
8		Suivi des chèques impayés régularisation en numéraire, CB, virement	Perte de chèque impayé	Les chèques impayés sont transmis au service recouvrement au bout de 8 jours après une notification du rejet au tireur. Cela peut générer des difficultés pour localiser le chèque lors de la régularisation.	Centraliser le classement des chèques impayés à la comptabilité générale	6	6	6	15	15	2018	2	2	2	1	1	1	1	
9		Suivi des chèques impayés absence de régularisation Transmission dossier au pôle recettes pour rétablissement de la créance	Tracabilité, perte d'information	Absence de rétablissement de la créance, perte de dossier. La création du client et le reclassement sur ce client peut induire une perte d'informations.	La référence du client et le numéro de pièce du rétablissement de créance seront reportés sur le justificatif de rejet original.	6	6	6	15	15	2018	2	2	2	1	1	1	1	
10		Transmission des chèques au teneur de compte bancaire	Perte des chèques	Les chèques sont transmis en courrier simple au centre de traitement à Lille. Risque de perte du courrier.	Tous les chèques sont scannés recto verso avant transmission. Le compte 51120000 est réconcilié quotidiennement après intégration des relevés. La perte d'un lot de chèques serait détectée rapidement.	4	4	4	1	1									
11	Encaissements prélèvements	Saisie mensuelle des ordres de prélèvement par mandats SEPA (IUT IAE SUPP et droits nationaux de l'IAE)	Risque d'erreur	Les mandats de prélèvement sont transmis à la DFC. Les clients, les RIBs et les montants à saisir sont saisis par le gestionnaire recettes dans l'application DVP.	Un autocontrôle exhaustif est opéré par le gestionnaire recettes et formalisé par une bande machine. Le responsable du service recettes vérifie 10% des nouveaux mandats SEPA saisis (contrôle des RIB et montants).	4	4	4	8	8									
12		Saisie des écritures comptables	Risque d'erreur	Les écritures comptables sont saisies sur SIFAC, et les prélèvements sur DVP.	Un rapprochement entre les écritures comptables SIFAC et les prélèvements DVP est formalisé.	2	2	2	3	3									
13		Saisie mensuelle des ordres de prélèvement par mandats SEPA pour les échéanciers accordés par l'agent comptable	Risque d'erreur	Les mandats de prélèvement sont transmis à la DFC. Les clients, les RIBs et les montants à saisir sont saisis par le gestionnaire recettes dans l'application DVP.	Un autocontrôle exhaustif est opéré par le gestionnaire recettes et formalisé par une bande machine. Le responsable du service recettes vérifie 10% des nouveaux mandats SEPA saisis (contrôle des RIB et montants).	4	4	4	8	8									
14		Rejets d'ordres de prélèvement par mandats SEPA (IUT IAE SUPP et droits nationaux de l'IAE)	Risque de non-recouvrement, risque réglementaire	Les rejets de prélèvement s'ils ne sont pas traités, ne rentreront pas dans la procédure de recouvrement (relance mensuelle).	Les rejets de prélèvement sont notifiés par mail à l'intéressé. Si aucune réponse au bout de huit jours, le service recettes comptabilise un rétablissement de créances, le rejet de prélèvement entre dans la procédure. Après intégration et rapprochement du compte 51150000, le terminal est identifié. Le gestionnaire est contacté par mail pour transmission de la télécollecte manquante.	2	2	2	1	1									
15	Encaissements CB	Encaissement carte bleue	Comptabilisation manquante	Absence de transmission des télécollectes	Le 51150000 est réconcilié quotidiennement après intégration du relevé. Un oubli d'extraction Paybox serait identifié immédiatement	3	3	3	6	6									
16	Encaissements Web	Extraction Pay-box	Oubli	Oubli d'extraction d'une période de paiement WEB.	Le 51150000 est réconcilié quotidiennement après intégration du relevé. Un oubli d'extraction Paybox serait identifié immédiatement	1	1	1	0,5	0,5									
17		Ventilation, Comptabilisation	Erreur	Le risque serait d'imputer la recette à un mauvais bénéficiaire	Les encaissements WEB sont préalablement autorisés par l'agent comptable avant ouverture du site internet aux clients. Les encaissements sont identifiés par un libellé ou code prédéfini.	1	1	1	0,5	0,5									
18		Suivi des rejets paiement WEB notification	Exhaustivité des rejets	Le risque serait de ne pas identifier le rejet de paiement.	Les rejets de paiement WEB concernent uniquement les inscriptions Apogée en trois fois. Une facture de recettes est générée dès la première échéance, cela permet d'identifier les échéances impayées qui restent en postes non La DRFIP contrôle l'ordre de paiement et le rapproche des documents justificatifs qui l'accompagnent. La DRFIP contacte par téléphone l'établissement pour confirmation de la demande de transfert "contre-"	6	6	6	1	1									
19		Etablissement de l'ordre de paiement	Risque d'erreur	Erreur dans l'établissement de l'ordre de paiement.	Un tableau de suivi des décaissements ordonnés permet d'identifier la non-exécution.	4	4	4	2	2									
20		Exécution des virements, Contrôle des régularisations de virements non exécutés	Oubli de la DRFIP	Risque de non exécution	Le compte 51591 est réconcilié quotidiennement après intégration du relevé. Les opérations non exécutées restent en postes non soldés.	3	3	3	1	1									
21	Virements bancaires (Après service fait)	Enregistrement comptable des virements	Oubli de la DRFIP	Risque de non exécution	Le compte 51591 est réconcilié quotidiennement après intégration du relevé. Les opérations non exécutées restent en postes non soldés.	3	3	3	1	1									
22		Rejet des virements (réimputation des virements).	Créancier non payé	Les virements rejetés sont notifiés par la DRFIP et sont réimputés sur le compte bancaire de l'UR (46630000).	Les rejets de virements sont suivis au 46633000, la comptabilité générale alerte le service facturier dépenses qui se charge de récupérer les coordonnées correctes du créancier.	6	6	6	1	1									
23	Dépenses payées avant ordonnancement (DPAO)	Saisie de la demande de paiement - Comptabilisation	Risque de paiement injustifié	Les demandes de paiement avant ordonnancement pourraient être mal documentées ou injustifiées.	Les DPAO sont exécutées uniquement sur la base d'un bon de commande signé de l'ordonnateur.	6	6	6	1	1									
24		Enregistrement comptable du rejet de virement émis, Contrôle des régularisations de virements rejetés	Créancier non payé	Les virements rejetés sont notifiés pas la DRFIP et sont réimputés sur le compte bancaire de l'UR (46630000).	Les rejets de virements sont suivis au 46633000, la comptabilité générale alerte le service facturier dépense qui se charge de récupérer les coordonnées correctes du créancier.	3	3	3	1	1									
25	Prélèvements Débits d'office	Formalisation de l'autorisation, Comptabilisation, rejet des prélèvements non autorisés	Débit sans autorisation	Les ordonnateurs peuvent signer et remettre des autorisations de prélèvement au fournisseur, sans autorisation préalable de l'agent comptable	Après intégration et rapprochement du compte 51591000 le débit irrégulier est identifié. L'agent comptable refuse l'opération auprès de la DRFIP.	4	4	4	1	1									
26		Suivi de l'apurement, Finalisation du flux	Opérations non soldées	Le service facturier dépenses doit relancer les gestionnaires ordonnateur pour obtenir le service fait des prélèvements non soldés.	Le contrôle mensuel du compte 47280000 permet de mettre en évidence les postes non rapprochés et de relancer l'ordonnateur.	4	4	4	6	6									
27	Paiements par chèques	Emission des chèques	Risque de fraude, détournement de fonds	Les personnes autorisées à signer les chèques pourraient utiliser le chéquier à des fins personnelles	Le chéquier est conservé dans un coffre. Les formulaires (chrono du chèque) sont enregistrés sur le réseau. La référence de l'écriture comptable est reportée sur la souche du chéquier. L'émission d'un bon de commande signé par l'ordonnateur est nécessaire pour le paiement par chèque.														
28		Conservation des formules de chèques	Risque de fraude, détournement de fonds	Une personne ayant accès au chéquier pourrait subtiliser un ou plusieurs chèques	Les personnes ayant accès au coffre sont limitées au nombre de 5. L'original d'un chèque mal libellé est conservé agrappé à la souche.	3	3	3	9	9									
29	Paiements par CB	Contrôle du paiement par carte bancaire, Conservation de la carte bancaire et des informations la concernant	Risque de fraude, détournement de fond	Une personne ayant accès à la carte bancaire pourrait l'utiliser à des fins personnelles	Les personnes ayant accès au coffre sont limitées au nombre de 5. Les paiements par carte bancaire sont des DPAO (cf.risque DPAO). Un code confidentiel est envoyé sur le téléphone portable de l'Agent comptable pour sécuriser le paiement. La carte bancaire n'est pas utilisée pour les retraits d'espèces (seul l'agent comptable détient le code).	3	3	3	1	1									
30	Tenue du compte bancaire	Gestion quotidienne du compte bancaire Intégration des relevés DRFIP	Oubli	Un relevé bancaire non intégré	Le solde du compte 5151 après intégration est réconcilié avec le solde du relevé quotidien (contrôle non formalisé). La formalisation est faite sur les brouillards conservés un exercice.	6	6	6	12	12	Formaliser le contrôle sur le relevé journalier pdf	2018	3	3	3	1	1		
31		Exploitation des comptes après intégration	Oubli	Certaines opérations antérieures en attente de régularisation peuvent rester en l'état.	Chaque fin de mois, les comptes d'attentes sont analysés et les postes non soldés font l'objet de relances.	6	6	6	12	12	Formaliser une procédure pour l'apurement des comptes d'attentes (ex: PNS supérieur à 2 ans à purger en recettes ou dépenses "exceptionnelles")	2018	3	3	3	1	1		
32	Conservation des valeurs	Archivage et sécurité	Néant																
33	Cautions	Encaissements par chèque, CB, numéraire des cautions reçues	Risque de fraude	Détournement du paiement de la caution (télécommande) par le caissier (espèce, chèque sans ordre).	Délivrance d'une quittance au client si le paiement est en espèces. Un carnet de suivi des cautions est conservé à la comptabilité générale. Ce carnet est composé de reçus numérotés en série continue, chacun des reçus est en trois exemplaires. Pour chaque paiement de caution, un reçu est établi ; l'original et le deuxième exemplaire sont remis au client qui doit les remettre à la DP pour justifier du paiement et récupérer la télécommande. Le troisième exemplaire est conservé à la comptabilité générale.	3	3	3	1	1									
34		Suivi des cautions	Risque d'erreur	Oubli de comptabilisation. Rapprochements non fait suite aux changements de méthodes ou de logiciel. Ancienneté des cautions.	Contrôle et justification du solde créditeur du compte 16500000.	6	6	6	12	12	Retrouver les encaissements antérieurs pour rapprocher les décaissements.	2019 51	6	6	6	1	1		

TABLEAU DES RISQUES																	
Domaine : Comptabilité générale Responsable : Suzie CHAN-NOON-CHUNG Date d'évaluation : 17/10/2018			Comptable et financier					Probabilité Impact Criticité Niveau de maîtrise Cotation		Probabilité Impact Criticité Niveau de maîtrise Cotation							
IDENTIFICATION						EVALUATION RISQUE EXISTANT					TRAITEMENT	EVALUATION RISQUE CIB					
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	P	I	CR	NM	CT	Plan d'action pour la maîtrise du risque	Délai de mise œuvre du plan d'action	P	I	CR	NM	CT
35		Remboursement des cautions	Risque de fraude	Rembourser une caution injustifiée. Un fournisseur générique est utilisé pour le remboursement, le RIB du bénéficiaire est saisi lors du remboursement.	L'original du reçu de caution ou une déclaration de perte sont exigés pour le remboursement. La tenue de l'état de solde du 165 et le classeur des justificatifs permettent d'identifier la caution avant remboursement. Un RIB est exigé lors de la demande de remboursement de caution ainsi qu'une photo de la zone adhésive. Le RIB est saisi avec une mention d'ajournement de paiement. Un bon de commande est exigé avant paiement de la caution (effectué le plus souvent par chèque).	3	3	3	3	3							
36		Décaissement	Absence de crédit en cas de sinistre	Absence de crédit en cas de sinistre		4	4	4	4	4							
37	Dépôts et cautionnements versés	Suivi et restitution	Absence de restitution	Absence de restitution de la caution	Les chèques de caution, ne sont jamais encaissés et sont rendus à l'agence comptable à la fin de la prestation. Le contrôle des périodiques du compte d'attente 51591 permet de mettre en évidence les dépôts et cautions en cours. En cas d'ancienneté les gestionnaires relancent les interlocuteurs concernés.	4	4	4	4	4							
38		Opérations pour compte de tiers (Paiement AMI...) Décaissements	Risque de fraude	Un RIB incorrect pourrait être saisi.	Les bénéficiaires de l'AMI sont créés en fournisseur individuel par le service dépenses. Le gestionnaire qui saisit la demande de versement vérifie les RIB pour le premier versement. Un autre gestionnaire génère le fichier de paiement.	6	6	6	6	6							
39		Suivi	Existence	Paiement AMI injustifié en cas de mobilité suspendue par exemple	Après chaque paiement mensuel un rapprochement avec les justificatifs est effectué. Un bilan annuel des paiements est transmis au ministère.	6	6	6	6	6							
40		Saisie de la demande de remboursement. Constatation de l'exédent suite à encaissement, suite à facturation ou après atténuation de recettes ou avoirs,	Existence, Risque d'erreur	La constatation de l'exédent peut faire l'objet d'une incompréhension	La situation du client doit être analysée, l'exédent doit être confirmé avec le client et validé par le responsable du service recettes avant transmission à la comptabilité générale pour le remboursement.	6	6	6	6	6							
41		Compensation (excédent suite à encaissement ou suite à facturation ou après atténuation de recettes ou avoirs, compensation)	Existence, Risque d'erreur	La constatation de l'exédent peut faire l'objet d'une incompréhension	La situation du client doit être analysée, l'exédent doit être confirmé avec le client.	2	2	2	2	2							
42		Remboursement (excédent suite à encaissement ou suite à facturation ou après atténuation de recettes ou avoirs)	Existence, risque d'erreur, risque de fraude	Risque de fraude sur la saisie du RIB	En cas de transmission par le service recettes, le RIB est renseigné par celui-ci et joint au dossier pour contrôle. Les remboursements entièrement traités par la comptabilité générale sont vérifiés et visés par la responsable du service.	6	6	6	6	6							
43		Suivi des excédents ou reliquats	Perte d'information, ancienneté des PNS	Un dossier qui n'est pas traité rapidement peut rester en poste non soldé et il peut être difficile de renouer le contact avec le client concerné (perte d'information)	Revue des postes non soldés effectuée régulièrement par le service comptabilité générale.	4	4	4	4	4							
44	Institution et suivi des régies	Avis conforme préalable sur l'acte constitutif ou de l'acte modificatif de la régie et des actes de nomination du régisseur et des mandataires, Contrôle de l'installation du régisseur, tenue et suivi des dossiers et des fiches - niveau comptable	Risque réglementaire	Régie irrégulière, paiement injustifié des indemnités de régisseurs.	A chaque création et nomination, les arrêtés sont centralisés et une fiche de synthèse est actualisée. Les anciens arrêtés sont archivés.	4	4	4	4	12	Une copie de l'arrêté est transmise à la DRH pour prise en compte du changement de régisseur pour la suspension et la mise en paiement des indemnités.	2018	4	4	4	4	1
45		Contrôle et intégration - régie de recettes	Risque réglementaire	Le régisseur perçoit des recettes non autorisées par l'arrêté	Le régisseur ou son suppléant vient déposer les recettes à la comptabilité générale. Tous les encaissements sont justifiés et vérifiés, leur nature font l'objet d'un contrôle avec l'arrêté (recettes autorisées). En cas de recettes non autorisées, l'opération est identifiée et corrigée. Une observation est faite au régisseur.	4	4	4	4	4							
46		Facturation et rapprochement - régie de recettes	Risque sur l'existence, l'exactitude	Les gestionnaires recettes facturent les régies recettes sur la base des encaissements reçus.	Les encaissements sont rapprochés des justificatifs avant facturation.	4	4	4	4	4							
47	Réception des opérations des régies	Contrôle et intégration, rapprochement - régie d'avances,	Risque réglementaire	Le régisseur paye des dépenses non autorisées par l'arrêté	Le régisseur ou son suppléant vient reconstruire son avance à la comptabilité générale. Tous les décaissements sont justifiés et vérifiés, leur nature font l'objet d'un contrôle avec l'arrêté (dépenses éligibles). En cas de dépenses non autorisées, la pièce est identifiée et fait l'objet d'un rejet. Les bons commandés sont joint aux justificatifs pour rapprochement.	4	4	4	4	4							
48		Suivi	Exhaustivité des opérations	Risque cut-off en fin d'exercice.	Les régisseurs sont invités à restituer leur solde à chaque fin d'exercice. En cours d'année, l'exploitation du compte 4725 met en évidence les postes non soldés. Les opérations de plus de deux mois sont relancés.	2	2	2	2	2							
49	Vérification des régies	Vérification des régies par le comptable	Risque réglementaire, risque de fraude.	Tenue irrégulière de la régie, risque de fraude.	Un contrôle des régies devrait être effectué régulièrement.	6	6	6	6	12	Planifier annuellement les contrôles de régies à faire avec pour objectif de revoir chaque régies au moins une fois tous les 5 ans.	2019 S1	6	6	6	6	1
50	Déficit des régies	Constatation débet, Apurement débet - niveau comptable	Exhaustivité, risque de fraude	En cas de dépense injustifiée ou non éligible, l'opération fait l'objet d'un rejet. Le débet est constaté et notifié au régisseur. Le régisseur régularise le débet s'il n'obtient pas de remise gracieuse de l'organe délibérant ou de la Direction Générale des Finances Publiques. Dans le cadre d'un contrôle de régie, en cas de différence de caisse (entre l'inventaire de caisse et les justificatifs,) un débet doit être constaté.	Le contrôle régulier des régies permet de s'assurer de la bonne tenue de celles-ci. Les éventuelles anomalies sont transmises à l'ordonnateur au travers du procès verbal de vérification.	6	6	6	6	12	Planifier annuellement les contrôles de régies à faire avec pour objectif de revoir chaque régies au moins une fois tous les 5 ans.	2019 S1	6	6	6	6	1
51	Provision pour risques et charges	Sonder les litiges en cours et comptabiliser les provisions pour risques et charges	Exhaustivité des provisions pour risques et charges	L'ensemble des risques et charges doit être provisionné dans les comptes en fin d'exercice.	Entretien annuel avec le responsable du service juridique pour faire le point sur les litiges en cours	4	4	4	4	4							
52	TVA	Déclaration de TVA trimestrielle - Comptabilisation	Oubli de déclaration, risque réglementaire, fraude fiscale	Les déclarations de TVA doivent être conformes à la législation.	Les taux de TVA applicables pour chaque opération sont paramétrés dans SIFAC (ex: centre financier 926 avec TVA déductible, ex: 70662 Prestation de recherche = TVA collectée). SIFAC permet de déterminer le montant de TVA (montant à payer ou crédit de TVA).	4	4	4	4	8	Faire auditer nos pratiques en terme de TVA pour évoluer vers une méthode potentiellement plus bénéfique pour l'établissement (TVA généralisée avec un coefficient).	2019 S2	4	4	4	4	1

TABLEAU DES RISQUES

Domaine :
Responsable :
Date d'évaluation :

Immobilisations
Katia PIRBAY / Aurélie POTIEZ
17/10/18



Probabilité	Impact	Criticité	Niveau de maîtrise	Cotation
Probabilité	Impact	Criticité	Niveau de maîtrise	Cotation

IDENTIFICATION					EVALUATION RISQUE EXISTANT					TRAITEMENT		EVALUATION RISQUE CIB					
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	P	I	CR	NM	CT	Plan d'action pour la maîtrise du risque	Délai de mise œuvre du plan d'action	P	I	CR	NM	CT
1	Réception et détention des biens	Création des fiches immobilisations	Risque de création de fiche immo orpheline	Les gestionnaires financiers peuvent créer des fiches immo sans les rattacher à un bon de commande (ex: en cas d'erreur sur la catégorie d'immo).		2	6	12	6	6	Mettre en place une revue des immobilisations valorisées à 0 pour bloquer les fiches immo concernées	2018	2	1	1	1	1
2		Traitement comptable des acquisitions à titre gratuit	Risque d'erreur : passer en charge une immobilisation	Une immobilisation non comptabilisée ainsi pourrait ne pas être financée dans le cadre d'un programme de financement	Contrôle de l'agence comptable au moment du paiement sur le seuil de 800€ et le caractère immobilisable	4	1	4	1	1		2019 S1					
3		Traitement comptable des acquisitions à titre gratuit (service recettes)	Risque d'exhaustivité des immobilisations	L'agence comptable peut ne pas être informée d'une acquisition à titre gratuit.			4	12	12	12	Mettre en place un inventaire annuel pour le suivi des immobilisations	2019 S1		4	8	8	8
4	Immobilisations	Transfert des immobilisations en cours	Exactitude	Risque de non activation des immobilisations	Chaque fin d'exercice, le service dépenses fait une revue des immobilisations en cours et se rapproche de l'ordonnateur pour comptabiliser les mises en service	4	6	24	6	6							
5		Saisie des sorties d'immobilisations sans produit	Risque de fraude, risque réglementaire, risque sur l'existence de l'inventaire d'immobilisation.	Les dons ou les mises au rebut doivent faire l'objet d'une validation par le conseil d'administration.	Un PV de mise au rebut est demandé à l'ordonnateur par l'agence comptable.	6	18	18	18	18	Mettre en place un inventaire annuel pour le suivi des immobilisations	2019 S1	4	8	8	8	8
6		Comptabilisation des cessions d'immobilisations	Risque de fraude, risque réglementaire	Les cessions d'immobilisation doivent être validées par le conseil d'administration	Les recettes sur cessions d'immobilisation ne sont pas comptabilisées sans délibération du conseil d'administration.		6	18	18	18	Mettre en place un inventaire annuel pour le suivi des immobilisations	2019 S1	4	8	8	8	8
7		Comptabilisation des amortissements	Risque portant sur l'exactitude	Risque d'erreur dans la détermination des amortissements	Le progiciel de gestion intégré SIFAC calcule automatiquement les amortissements sur la base de la catégorie d'immobilisation qui définit la durée d'amortissement conformément aux décisions du CA et de sa date de		1	1	1	1							

TABLEAU DES RISQUES

Domaine : Budget
 Responsable : Damien OHAYON
 Date d'évaluation : 30/04/19



IDENTIFICATION						EVALUATION RISQUE EXISTANT					EVALUATION RISQUE CIBLE							
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	P	I	CR	NM	CT	Plan d'action pour la maîtrise du risque	Délai de mise œuvre du plan d'action	P	I	CR	NM	CT	
1	Elaboration budgétaire - BI	Préparer, transmettre et réceptionner les tableaux d'expression des besoins	Difficulté à formaliser l'expression des besoins	Difficultés à renseigner correctement la maquette d'élaboration et risques d'informations erronées ou non exploitables	La maquette d'expression des besoins pour la préparation du budget initial a fait l'objet d'une refonte en 2017 (mis en application à partir du BI 2018). Le fichier excel est explicite dans sa structure et présente une aide à la saisie sur l'ensemble des onglets et des cellules	3	3	3	1	1								
2		Synthèse des supports de dialogue budgétaire	Ne pas transmettre les supports dans les délais impartis à la direction	Retarde l'élaboration budgétaire	La maquette d'expression des besoins mentionnée supra permet une synthèse efficiente et très rapide	3	3	3	1	1								
6		Soumettre le projet de budget initial N+1 au dernier CA de l'année N	Budget non présenté (absence quorum) ou bien budget présenté et non voté (résultat négatif)	En l'absence d'un budget initial voté lors du dernier CA de l'année, l'ordonnateur dispose d'un délai pour le présenter de nouveau. Ce délai court jusqu'au 28 février N+1	En revanche, en l'absence d'un budget initial voté en amont du 1er janvier d'un nouvel exercice (afin de le rendre exécutable dès l'ouverture), l'ordonnateur est autorisé à exécuter un budget provisoire selon certaines modalités (dépenses nécessaires à l'activité, ne dépassant pas un certain seuil au regard du budget de l'année antérieure), ce qui permet à l'établissement de fonctionner dès le début d'année pour plusieurs mois.	3	3	3	1	1								
7		Soumettre le projet de budget initial N+1 au cours d'un CA au plus tard le 28/02/N+1	Budget non présenté (absence quorum) ou bien budget présenté et non voté (résultat négatif)	En l'absence d'un budget initial en N+1 au plus tard le 28 février, le recteur arrête un budget initial.	Pas de mesure spécifique à ce niveau.	3	3	3	1	1								
3	Elaboration budgétaire - BR	Notifier les enveloppes budgétaires aux composantes et services	Discordance entre les montants arbitrés et ouverts dans SIFAC et les dialogues de gestion (DRH/DFC)	Difficultés dans l'exécution budgétaire (couverture des besoins)	Les enveloppes budgétaires allouées aux composantes et services constituent le projet du budget de l'établissement, transmis à la tutelle puis soumis au CA pour validation. Les arbitrages sont communiqués de manière informelle permettant aux composantes et services de réagir et piloter leur budget en conséquence.	2	2	2	1	1								
8		Intégration d'opérations pilotées par la DFC	Absence d'intégration d'opérations relatives aux reports et à la reprogrammation de crédits (Articles 184 et 185 de la GBCP), présenté pour information (pas de validation nécessaire)	En cas de non exhaustivité d'intégration de ces opérations, le budget de l'établissement se trouve faussé dans une relative mesure	Il existe peu d'opérations concernées. Elles sont connues et systématiquement suivies et discutées par le DFC, le responsable du service budget, la chargée du budget.	1	1	1	1	1								
		Intégration d'opérations à la demande des composantes et services (avec ou sans recettes nouvelles)	Absence d'intégration de ces opérations au budget rectificatif en raison de non communication au service budget des éléments justificatifs ou bien en raison d'arbitrage négatif par l'ordonnateur	Difficultés dans la mise en œuvre d'actions financées sur ressources propres ou recettes affectées nouvelles, car crédits nouveaux non ouverts dans le budget de la composante ou du service. Difficultés dans la couverture des besoins en termes de dépenses incompressibles	En cours d'exercice et hormis les reports et la réprogrammation, l'établissement ne présente et nécessite qu'un faible nombre d'opérations d'ouverture de crédits nouveaux. Elles sont communiquées par les composantes et services dès l'apparition du besoin, et sont ainsi connues et systématiquement suivies et discutées par le DFC, le responsable du service budget, la chargée du budget et l'interlocuteur concerné (ordonnateur).	2	2	2	1	1								
		Dernier budget rectificatif - déprogrammation des crédits sur conventions et annulation des crédits ouverts qui ne feront pas l'objet d'une exécution (dépenses et recettes)	Le budget définitif de l'établissement présente des enveloppes ne reflétant pas la dernière évaluation des besoins actualisés. Absence de crédits restants sur convention reprogrammés et disponibles dès le 1er janvier. Budget initial ne présentant pas l'intégralité des opérations pluriannuelles se poursuivant	Taux d'exécution des enveloppes budgétaires altérés. Absence de crédits restants sur convention reprogrammés et disponibles dès le 1er janvier. Budget initial ne présentant pas l'intégralité des opérations pluriannuelles	Depuis 2017, la DFC met en œuvre la préparation d'un dernier budget rectificatif pour couvrir l'ensemble des opérations nécessaires au titre de la déprogrammation et de l'annulation des crédits n'ayant plus lieu d'être	3	3	3	12	12	Mise en place d'un processus de déprogrammation/reprogrammation des crédits sur opérations pluriannuelles de façon périodique au cours de l'exercice et au plus tard (dont au dernier trimestre) Responsabilisation des services ordonnateurs sur la gestion pluriannuelle des crédits sur recettes affectées	Dès le prochain budget	2	2	2	1	1	
4	Transmission des tableaux budgétaires (budgets + compte financier) et réunions en amont du CA	Transmission du projet de budget initial (tutelle, membres du bureau, administrateurs)	Non respect des délais de communication entraînant : - vis-à-vis de la tutelle un refus de validation (risque de devoir reporter la présentation du budget) - vis-à-vis des membres du bureau et des administrateurs un impact sur les plans juridique et politique	Respect des délais réglementaires et de la note de cadrage avec la tutelle	Le processus d'élaboration du budget initial est mis en œuvre à travers un rétroplanning permettant de respecter les délais de communication	3	3	3	1	1	Non applicable	Non applicable						
5		Réunion de travail avec la tutelle	Non validation du projet de budget par la tutelle en raison de points réglementaires soulevés pouvant être les suivants : - pas d'équilibre réel - pas de soutenabilité budgétaire - plafond d'emplois fixé par l'Etat dépassé	Conformité du projet de budget sur les aspects réglementaires	Le projet de budget étant transmis à la tutelle dans les délais, une période d'environ 15 jours permet l'analyse et des échanges itératifs avec les services de l'université (DAJ, DRH, DFC). Une réunion de Pré-CA est également systématiquement tenue entre la tutelle et l'université pour présenter les points à l'ordre du jour et apporter des éléments de réponse aux éventuelles questions/remarques de la tutelle. Toute remarque/alerte relative aux tableaux budgétaires est prise en considération immédiate et est suivie d'une action en conséquence (modification/correction) dans la version des documents remis aux administrateurs et/ou la version des documents définitifs annexés aux PV de CA.	3	3	3	1	1	Non applicable	Non applicable						
	Production des tableaux budgétaires (budgets + compte financier)	Confection des tableaux réglementaires des liasses budgétaires (BI et BR)	Informations chiffrées erronées dans certaines lignes des tableaux	Saisie manuelle ou formules de calcul altérées, suite à des évolutions de la maquette, à la production des tableaux dans des délais très contraints	Les tableaux budgétaires sont renseignés à travers des maquettes excel préformatées sur les modèles réglementaires.	6	6	6	12	12	Mise en place de contrôles de supervision sur les données des tableaux de la liasse au niveau des éléments calculés (colonnes variations, sous-totaux et totaux, chiffres des bornes antérieures...)	Courant 2019	6	6	6	1	1	
10	Conventions nouvelles (recettes affectées)	Réception/vérification des conventions nouvelles et ouvertures des crédits budgétaires	Absence de signature sur le document transmis. Incohérence/anomalie entre les termes de la convention et l'annexe financière	Non ouverture ou retard dans l'ouverture des crédits sur convention nouvelle	Les ordonnateurs connaissent les conditions d'ouverture de crédits sur conventions (rappel régulier). Ouverture des crédits au vu de notification du financeur ou exceptionnellement de l'information de la décision. A défaut : accord express de l'ordonnateur principal	3	3	3	1	1	Non applicable	Non applicable						
11	Conventions nouvelles et anciennes (recettes affectées)	Circuit de validation relatif aux demandes de recrutement émis par la DRH - Vérification de la disponibilité des crédits auprès de la DFC	Recrutement d'un personnel hors Ressources à caractère général (RCG) sans financement sur ressources ou recettes affectées	Dans le cas d'un recrutement mis en œuvre sans financement rattaché, l'établissement se voit impacter une dépense de personnel non budgétée éventuellement non soutenable	Dans le cas où il n'y a pas de crédits ou bien qu'ils sont insuffisants, le DFC signe son désaccord et annote le motif (parafeu renvoyé à la DRH)	9	9	9	1	1	Non applicable	Non applicable						

TABLEAU DES RISQUES

Domaine :
Responsable :
Date d'évaluation :

Budget
Damien OHAYON
30/04/19



IDENTIFICATION					EVALUATION RISQUE EXISTANT					EVALUATION RISQUE CIBLE							
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	P	I	CR	NM	CT	Plan d'action pour la maîtrise du risque	Délai de mise œuvre du plan d'action	P	I	CR	NM	CT
12	Virements de crédits (changements de masse)	Demande de changement de masse par une composante ou un service - vérification de la faisabilité et enregistrement de l'opération	Absence de crédits disponibles pour effectuer le changement et/ou refus de la tutelle dans le cas de mise en œuvre du principe de fongibilité asymétrique	Difficultés dans l'exécution de dépense par la composante ou le service selon ses crédits budgétaires disponibles à travers leur déclinaison par enveloppe	L'établissement prévoit dans SIFAC une enveloppe technique dédiée aux changements de masse. Ces changements n'impactent jamais l'équilibre et la soutenabilité du budget	3	1				Non applicable	Non applicable					
13	Prestations internes et réimputations budgétaires	Demande de prestation interne ou réimputation entre deux services ordonnateurs - vérification et enregistrement de l'opération	Non exhaustivité (ou retard dans l'enregistrement) des PI et réimputation entre deux services (l'un pour la dépense et l'autre pour la recette)	Un service ordonnateur bénéficiaire (côté recette) d'une prestation interne ou d'une réimputation analytique ne disposerait pas de crédits disponible en AE	Les procédures existent pour les opérations de prestations internes et de réimputation budgétaires.	2	4				Mise en place d'un contrôle mutuel avec les demandeurs Accompagner les demandeurs pour anticiper les opérations à venir et les sensibiliser sur les impératifs (signatures, disponibilité des crédits...)	Courant 2019	2	1			
20	Qualité budgétaire (imputation codes fond et domaine fonctionnel)	Contrôle de l'imputation budgétaire des dépenses et des recettes par code fond et domaine fonctionnel	Qualité budgétaire altérée sur la déclinaison des dépenses et des recettes par origine (financement RCG/RP/RA) et par destination	Mauvaise imputation par les services ordonnateurs lors de la saisie des engagements budgétaires	Dispositifs de contrôle des imputations budgétaires sur le code fonds et les domaines fonctionnels : tableaux globalisés établissements et tableaux propre à chaque service ordonnateur	4	12				Proposer un accompagnement aux composantes/services + fiche de procédure pour l'auto-contrôle de la qualité budgétaire	Courant 2019	3	1			
21	Pilotage central du budget de l'établissement sur l'ensemble des crédits programmés et exécutés	Reporting budgétaire à destination de la gouvernance	Absence de pilotage budgétaire des crédits de dépense	Non identification rapide de niveaux de consommation "interpellants" Incapacité à prendre des mesures correctives	Dispositif existant mensualisé (J+5) : préparation et transmission à la gouvernance de tableaux de reporting des dépenses et alertes de consommation	4	1										
22		Reporting budgétaire à destination des services ordonnateurs	Absence de pilotage budgétaire des crédits de dépense Absence de suivi budgétaire et comptable des engagements réalisés (bons de commande et missions)	Couverture des dépenses incompressibles, récurrentes et nécessaires à la réalisation des projets prévus Non respect de la sincérité des engagements, des	Dispositif existant mensualisé (J+2) : préparation et mise à disposition sur le réseau à l'ensemble des services ordonnateurs de tableaux détaillés de reporting budgétaire des dépenses et de suivi des bons de commandes (étapes du flux de dépense)	4	1										
23		Suivi des engagements pluriannuels (programmation et consommation des AE)	Mauvaise évaluation des AE à programmer dans un budget (initial et rectificatif) Manque de précision dans le caractère pluriannuel de certaines dépenses de l'établissement	Risque de ne pas disposer des crédits nécessaires lors de l'engagement de dépense (tranches N+1 de marchés pluriannuel)	Les dépenses couvertes par des engagements pluriannuels sont bien appréhendés lors du processus d'élaboration budgétaires et sont suivis directement par le service budget. Dispositif existant mensualisé (J+2) : préparation et mise à disposition sur le réseau à l'ensemble des services ordonnateurs de tableaux détaillés de reporting budgétaire des dépenses et de suivi des bons de commandes (étapes du flux de dépense)	12	1										
		Suivi de la trésorerie (programmation et consommation des CP et des RE)	Mauvaise évaluation des CP à programmer dans un budget (initial et rectificatif) Manque de précision dans l'évaluation de la trésorerie Mauvaise appréhension de la soutenabilité budgétaire en termes de trésorerie à l'échelle pluriannuelle et infra-annuelle	Risque de ne pas disposer des crédits nécessaires pour décaisser les dépenses toute enveloppe confondue	L'évaluation des décaissements sur l'année au titre des engagements à venir (année N) et antérieurs (N-1) sont bien appréhendés lors du processus d'élaboration budgétaire. Les crédits programmés aux budgets font l'objet d'une attention très particulière, pour couvrir à la fois le risque de ne pas honorer ses engagements ainsi que le portage financier des opérations pluriannuelles. Suivi journalier de la trésorerie. Process de production mensuelle du plan de trésorerie (en réalisation : dépenses décaissées et recettes encaissées)	12	18				En ce qui concerne les recettes affectées (principalement conventions de recherche), le pilotage centralisé au niveau du pôle recherche doit intégrer l'analyse de la soutenabilité du volume d'opération en cours et à venir, en associant l'avis de la DFC	Courant 2019	12	1			
24		Suivi des restes à payer (Différence entre AE consommés et CP consommés)	Mauvaise connaissance ou évaluation des restes à payer	Risque de ne pas programmer dans un budget les CP nécessaires relatifs aux restes à payer	L'outil SIFAC permet d'extraire et déterminer à un instant T le niveau des restes à payer, détaillé par bon de commande (au poste près). Limite : il n'existe actuellement pas la possibilité de réaliser cette requête en appelant les données à une date antérieure (problématique pour sortir l'état au 31/12/N)	12	24				Mettre en place un outil de reporting des restes à réaliser avec possibilité de revenir sur une date antérieure : paramétrage SIFAC - développement via un prestataire	Courant 2019	12	1			

TABLEAU DES RISQUES

Domaine :
Responsable :
Date d'évaluation :

Pôle mutualisation
Damien OHAYON
08/03/19



IDENTIFICATION					EVALUATION RISQUE EXISTANT					EVALUATION RISQUE							
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	P	I	CR	NM	CT	Plan d'action pour la maîtrise du risque	Décal de mise œuvre du plan d'action	P	I	CR	NM	CT
1	Pôle mutualisation	Saisie des bons de commandes	Saisie du bon de commande non conforme à la demande de la composante.	Problème de communication, manque de budget disponible.	Le process d'engagement de commande pour les services ordonnateurs mutualisés, revu en 2018 (cf. note de procédure), s'inscrit dans un dispositif de contrôle interne fiable (au titre de l'organisation, de la documentation et de la traçabilité)	1	1	1	1	1	Non applicable	Non applicable					
2		Saisie des réceptions notifiées par l'ordonnateur (MIGO)	Réceptions fictives ou oubli de notification	Les réceptions des livraisons pourraient être notifiées par l'ordonnateur par erreur ou être oubliées.	Le process d'enregistrement du service fait pour les services ordonnateurs mutualisés, revu en 2018 (cf. note agent comptable), s'inscrit dans un dispositif de contrôle interne fiable (au titre de l'organisation, de la documentation et de la traçabilité)	2	2	2	3	3	> Vigilance au regard des justificatifs communiqués > Réunions de synthèse sur ce process (points notés, anomalies, évolution des pratiques)	Premier semestre 2019	2	2	2	3	3
3		Missions	Missions irrégulières transmises pour remboursement	Mission sans les autorisations nécessaires ou irrégularités.	Le process relatif aux missions présente un dispositif de contrôle interne relativement maîtrisé sur l'assertion réalité (présence devis/BC transport).	4	4	4	8	8	> Vigilance au regard des justificatifs pouvant être communiqué en amont (convocation, inscription...) > Réunions de synthèse sur ce process (points notés, anomalies, évolution des pratiques)	Premier semestre 2019	2	2	2	4	4
4		Reporting budgétaire pour les services mutualisés	Reporting non mis à jour. Défaut de communication.	Les services mutualisés pourraient perdre la maîtrise de leur budget.	Le process de reporting existant (via SIFAC ou via les tableaux de bords mis à disposition, voire en dernier lieu à travers les équipes des pôles budget et mutualisation) pour l'ensemble des services ordonnateurs (mutualisés ou non) permet une lisibilité totale en ce qui concerne la maîtrise de leur budget	1	1	1	1	1	Non applicable	Non applicable					

1. La probabilité de survenance du risque et/ou récurrence du risque.

Cotation	1	2	3	4
Probabilité	Événement exceptionnel ou Moins d'une fois par an ou <1%	Événement rare ou une à deux fois par an ou 1 à 3 %	Événement possible ou une à deux fois par mois ou 4 à 24 %	Événement fréquent ou plusieurs fois par semaine ou 25% et plus

2. L'impact du risque

Cotation	1	2	3	4
Impact financier annuel	< 1000 €	Entre 1000 et 15000€	Entre 15000 et 150000€	> 150000€
Efficacité	Altération légère de la qualité ou des délais	Altération visible de la qualité ou des délais	Altération importante de la qualité des délais	Impossible de fournir le service
Légal	Anomalies < 1%	Anomalie < 5%	Recours au TA ou juridiction spécialisée	Recours au pénal
Image	Limité au personnel de l'Université	Auprès des étudiants et des partenaires directs de l'université	Dans les médias spécialisés audience restreinte	Dans les médias grand public audience large
Humain	Démotivation Désagrément	Arrêt de travail < 15 jours Arrêts de travail répétés	Arrêt de travail > 15 j, turn over, dépression burn out ...	Décès accident du travail

3. Le niveau de maîtrise du risque

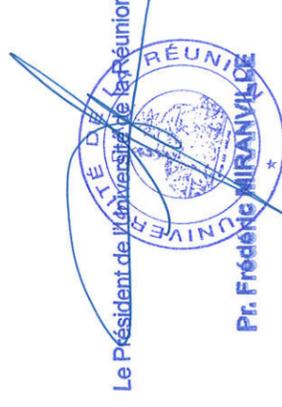
Cotation	4	3	2	1
Degré de maîtrise du risque	Non fiable ou informel Procédures non définies ou non documentées de manière adéquate - absence ou carence de/dans la traçabilité et le pilotage	Standardisé Organisation structurée, procédures documentées mais pas de test sur l'effectivité, carences dans la traçabilité et dans le pilotage	Evolué Organisation structurée, procédures documentées et traçabilité assurée, réalisation de tests mais pas de reporting- pilotage insuffisant	Optimisé Organisation structurée, procédures documentées, traçabilité assurée, réalisations de test et reporting vers la direction
	Niveaux 1 et 2 de l'EMR	Niveau 3 de l'EMR	Niveau 4 de l'EMR	Niveau 5 de l'EMR

Le niveau de risque se calcule de la manière suivante: Probabilité x Impact x Maîtrise du risque.
Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie des risques en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus importants selon l'échelle suivante :



Le délai de mise en œuvre de l'action

- 2018
- 2019 S1
- 2019 S2
- 2020 S1



Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 7 JUN 2019

TABLEAU DES RISQUES

Domaine :
 Responsable :
 Date d'évaluation :

Cycle juridique



IDENTIFICATION						TRAITEMENT					EVALUATION RISQUE CIBLE				
#	Processus	Tâche	Libellé du risque	Description/Cause/Conséquence	Mesures de maîtrise existantes	Plan d'action pour la maîtrise du risque					Délai de mise œuvre du plan d'action				
						P	I	CR	NM	CT	P	I	CR	NM	CT
1	Cycle Gestion des instances	CA				1	1	2			1	1	1		
2		CA restreint													
3		CAC													
4		CAC restreint													
5		CDC													
6		Bureau													
7		Commission VU													
8		Commission recherche													
9		Conseil de composante													
10		CDC													
11		''''''													
13	Pilotage Equipe de gouvernance														
14	Pilotage Equipe rapprochée														
15	Pilotage Equipe de direction														
16	Organigramme														
17	Processus Délégations de signature	Ordonateur principal													
18		Ordonnateurs secondaires													
19		Ordonnateurs délégués													
20	Processus informatique	Sauvegarde													
21		Gestion des habilitation													
22		Gestion des boîtes aux lettres fonctionnelles													

Le Président de l'Université de la Réunion

 Pr. Frédéric MIRANVILLE

Approuvé par le Conseil d'Administration
 dans sa séance du 7 JUN 2019

Procédures	Tâches	Cotation du risque	Titulaire		Suppléant		Responsable de la supervision contemporaine (via)	Observations
			Nom	Délégation de signature	Nom	Délégation de signature		
Processus : Mise à jour des référentiels	Reporting budgétaire pour les services mutualisés		Equipe pôle mutualisation service BUDGET				Responsable service Budget	
Contrôle du référentiel CHD	Détermination du plan de contrôle cible et du calendrier de la paye	SO						
	Suivi et actualisation du plan de contrôle détaillé	SO						
	Valorisation du CHD par bilan annuel des contrôles réalisés	SO						
	Communication avec l'ordonnateur	SO						
Processus : dématérialisation	scan supervision web-check		Gestionnaire administrative secretariat DFC				Responsable service DEPENSES	
Dématisation des factures	Adjointe responsable de service DEPENSES		Equipe service DEPENSES				Directeur DFC	
	Equipe service DEPENSES		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : dépenses - Fonctions transverses	Contrôle des intérêts moratoires		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Prise en charge	DGP		Adjointe responsable de service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Tableau de bord		Adjointe responsable de service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : achats fournisseurs	Création et modification des agents et fournisseurs		Adjointe responsable de service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Prise en charge	Gestion des avances		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Oppositions et cessions de créances enregistrément		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Remises de garantie		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Libération des garanties		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : Achats fournisseurs	Rapprochement des factures avec le bon de commande		Equipe service DEPENSES	SIFAC			Responsable service DEPENSES	
Prise en charge	Contrôle des factures avant mise en paiement		Equipe service DEPENSES	SIFAC			Responsable service DEPENSES	
	Contrôle des missions avant mise en paiement		Equipe service DEPENSES	SIFAC			Responsable service DEPENSES	
	Saisie des RIB et mise en paiement des bourses et autres versements ponctuels (fournisseurs génériques ex : Erasmus...)		Equipe service DEPENSES	SIFAC			Responsable service DEPENSES	
	Mise en paiement		Equipe service DEPENSES	SIFAC			Responsable service DEPENSES	
Achats fournisseurs	Relances des composantes pour création des bons de commande		Adjointe responsable de service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Saisie des charges constatées d'avance		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Suivi des charges constatées d'avance		Gestionnaire service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Relance fournisseurs		Gestionnaire administrative secretariat DFC				Responsable service DEPENSES	
Prise en charge	suit des factures payées		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	avoir concomitant à la facture		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	avoir postérieur à la facture		Adjointe responsable de service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	avoir sans facture ultérieure		Adjointe responsable de service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : Interventions	Visa		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Prise en charge	Récupération des avances		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Oppositions		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : Baux - Bourses	Intégration comptable		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Prise en charge	Visa		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Oppositions		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : Déplacements	Intégration comptable		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Prise en charge	Versement des avances		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Récupérations des avances		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Prise en charge	Suivi des avances		Adjointe responsable de service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
	Visa		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : Impôts et taxes	Intégration comptable		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : Inventaire	Inventaire		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : Impôts et taxes	Prise en charge		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Processus : Inventaire	Inventaire		Equipe service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Immobilisations et financements rattachés								
Réception et détention des biens	Traitement comptable des acquisitions à titre gratuit		Adjointe responsable de service DEPENSES	SIFAC/Gestiom			Responsable service DEPENSES	
	Traitement comptable des acquisitions à titre gratuit recettes		Responsable service DEPENSES	SIFAC/Gestiom			Responsable service DEPENSES	
	Transfert des immobilisations en cours		Adjointe responsable de service DEPENSES				Directeur DFC	
	Saisie des immobilisations sans produits		Adjointe responsable de service DEPENSES				Responsable service DEPENSES	
Immobilisations	Encaissement chèque cessions d'immobilisations		Gestionnaire service COMPTA GENE				Responsable service COMPTA GENE	
	Encaissement virement des cessions d'immobilisations		Equipe service COMPTA GENE				Directeur DFC	
	Comptabilisation des cessions d'immobilisations		Responsables des services RECETTES / DEPENSES (Adjoints de l'Agent Comptable)				Directeur DFC	
	Comptabilisation des amortissements		Equipe service RECETTES / DEPENSES (Adjoints de l'Agent Comptable)				Directeur DFC	
Processus budgétaire								
Budget initial	Préparer les supports de dialogue budgétaire (tableaux d'expression des besoins)		Responsable service Budget	Excel			Chargé du Budget	
	Transmettre les supports de dialogue budgétaire aux composantes et services		Chargé du Budget				Responsable service Budget	
	Récapituler les supports de dialogue budgétaire		Equipe service Budget				Directeur DFC	
	Accompagner les composantes et services (conseils, formation, assistance métier et technique) pour le renseignement des supports de dialogue budgétaire		Equipe service Budget				Directeur DFC	
	Synthèse des supports de dialogue budgétaire		Equipe service Budget				Directeur DFC	
	Participer à la programmation budgétaire et à la définition des dotations des différentes composantes		Directeur DFC				Directeur DFC	
	Notifier les enveloppes budgétaires provisoires (fonctionnement et investissement) pour l'année N+1		Chargé du Budget				Directeur DFC	
	Réceptionner les supports de dialogue budgétaire mis à jour à l'issue du dialogue de gestion par les composantes et services		Equipe service Budget				Directeur DFC	
	Consolider toutes les demandes de budgets		Chargé du Budget				Directeur DFC	
	Saisir le budget dans SIFAC et contrôler en comparant avec les tableaux de dialogue budgétaire		Chargé du Budget				Directeur DFC	
	Editer le projet de budget à partir de SIFAC		SIFAC				Directeur DFC	
	Synthèse des documents budgétaires réglementaires (projet de budget)		Chargé du Budget				Directeur DFC	
	Transmettre le projet de budget au Recteur d'Académie		Directeur DFC				Directeur DFC	
	Chancelier des Universités et à la tutelle 15 jours avant la date du CA		Equipe service Budget				Directeur DFC	
Reunion de travail avec le Recteur d'Académie Chancelier des Universités		Directeur DFC				Directeur DFC		
Budget rectificatif	Soumettre le projet de budget aux membres du CA pour vote 8 jours avant		Equipe service Budget				Chargé du Budget	
	Présentation des tableaux budgétaires (pour vote et pour information)		Directeur DFC				Chargé du Budget	
	Suite au vote du CA, transmettre le budget et la délibération au Recteur d'Académie Chancelier des Universités et à la tutelle dans les 15 jours suivant		Chargé du Budget				Chargé du Budget	
	Suite à l'approbation du Recteur d'Académie Chancelier des Universités, valider le budget dans SIFAC		Chargé du Budget				Chargé du Budget	
	Informé les responsables administratifs et directeurs des composantes et services que le budget est exécutoire		Chargé du Budget				Chargé du Budget	
	Notifier les moyens alloués dans le cadre du BI aux composantes et services		Chargé du Budget				Chargé du Budget	
	En cas de budget non validé par le CA, représenter le budget avant le 28 février pour vote		Directeur DFC				Chargé du Budget	
	Informé les composantes du BR		Chargé du Budget				Chargé du Budget	
	Reception des demandes pour le BR avec justificatif		Equipe service Budget				Chargé du Budget	
	Consolider toutes les demandes de budgets		Chargé du Budget				Chargé du Budget	
	Saisir le BR dans SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget	
	Editer le projet de BR à partir de SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget	
	Synthèse des documents budgétaires réglementaires (projet de BR)		Chargé du Budget				Chargé du Budget	
	Transmettre le projet de BR au Recteur d'Académie Chancelier des Universités et à la tutelle 15 jours avant la date du CA		Chargé du Budget				Chargé du Budget	
Soumettre le projet de BR aux membres du CA pour vote 8 jours avant		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Présentation des tableaux budgétaires (pour vote et pour information)		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Suite au vote du CA, transmettre le BR et la délibération au Recteur d'Académie Chancelier des Universités dans les 15 jours suivant		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Suite à l'approbation du Recteur d'Académie Chancelier des Universités, valider le BR dans SIFAC		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Informé les responsables administratifs et directeurs des composantes et services que le budget est exécutoire		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Notifier les moyens alloués dans le cadre du BI aux composantes et services		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
En cas de budget non validé par le CA, représenter le budget avant le 28 février pour vote		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Informé les composantes du BR		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Reception des demandes pour le BR avec justificatif		Equipe service Budget				Chargé du Budget		
Consolider toutes les demandes de budgets		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Saisir le BR dans SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Editer le projet de BR à partir de SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Synthèse des documents budgétaires réglementaires (projet de BR)		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Transmettre le projet de BR au Recteur d'Académie Chancelier des Universités et à la tutelle 15 jours avant la date du CA		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Soumettre le projet de BR aux membres du CA pour vote 8 jours avant		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Présentation des tableaux budgétaires (pour vote et pour information)		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Suite au vote du CA, transmettre le BR et la délibération au Recteur d'Académie Chancelier des Universités dans les 15 jours suivant		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Suite à l'approbation du Recteur d'Académie Chancelier des Universités, valider le BR dans SIFAC		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Informé les responsables administratifs et directeurs des composantes et services que le budget est exécutoire		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Notifier les moyens alloués dans le cadre du BI aux composantes et services		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
En cas de budget non validé par le CA, représenter le budget avant le 28 février pour vote		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Informé les composantes du BR		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Reception des demandes pour le BR avec justificatif		Equipe service Budget				Chargé du Budget		
Consolider toutes les demandes de budgets		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Saisir le BR dans SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Editer le projet de BR à partir de SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Synthèse des documents budgétaires réglementaires (projet de BR)		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Transmettre le projet de BR au Recteur d'Académie Chancelier des Universités et à la tutelle 15 jours avant la date du CA		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Soumettre le projet de BR aux membres du CA pour vote 8 jours avant		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Présentation des tableaux budgétaires (pour vote et pour information)		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Suite au vote du CA, transmettre le BR et la délibération au Recteur d'Académie Chancelier des Universités dans les 15 jours suivant		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Suite à l'approbation du Recteur d'Académie Chancelier des Universités, valider le BR dans SIFAC		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Informé les responsables administratifs et directeurs des composantes et services que le budget est exécutoire		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Notifier les moyens alloués dans le cadre du BI aux composantes et services		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
En cas de budget non validé par le CA, représenter le budget avant le 28 février pour vote		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Informé les composantes du BR		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Reception des demandes pour le BR avec justificatif		Equipe service Budget				Chargé du Budget		
Consolider toutes les demandes de budgets		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Saisir le BR dans SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Editer le projet de BR à partir de SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Synthèse des documents budgétaires réglementaires (projet de BR)		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Transmettre le projet de BR au Recteur d'Académie Chancelier des Universités et à la tutelle 15 jours avant la date du CA		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Soumettre le projet de BR aux membres du CA pour vote 8 jours avant		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Présentation des tableaux budgétaires (pour vote et pour information)		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Suite au vote du CA, transmettre le BR et la délibération au Recteur d'Académie Chancelier des Universités dans les 15 jours suivant		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Suite à l'approbation du Recteur d'Académie Chancelier des Universités, valider le BR dans SIFAC		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Informé les responsables administratifs et directeurs des composantes et services que le budget est exécutoire		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Notifier les moyens alloués dans le cadre du BI aux composantes et services		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
En cas de budget non validé par le CA, représenter le budget avant le 28 février pour vote		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Informé les composantes du BR		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Reception des demandes pour le BR avec justificatif		Equipe service Budget				Chargé du Budget		
Consolider toutes les demandes de budgets		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Saisir le BR dans SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Editer le projet de BR à partir de SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Synthèse des documents budgétaires réglementaires (projet de BR)		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Transmettre le projet de BR au Recteur d'Académie Chancelier des Universités et à la tutelle 15 jours avant la date du CA		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Soumettre le projet de BR aux membres du CA pour vote 8 jours avant		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Présentation des tableaux budgétaires (pour vote et pour information)		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Suite au vote du CA, transmettre le BR et la délibération au Recteur d'Académie Chancelier des Universités dans les 15 jours suivant		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Suite à l'approbation du Recteur d'Académie Chancelier des Universités, valider le BR dans SIFAC		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Informé les responsables administratifs et directeurs des composantes et services que le budget est exécutoire		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Notifier les moyens alloués dans le cadre du BI aux composantes et services		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
En cas de budget non validé par le CA, représenter le budget avant le 28 février pour vote		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Informé les composantes du BR		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Reception des demandes pour le BR avec justificatif		Equipe service Budget				Chargé du Budget		
Consolider toutes les demandes de budgets		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Saisir le BR dans SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Editer le projet de BR à partir de SIFAC		SIFAC				Chargé du Budget		
Synthèse des documents budgétaires réglementaires (projet de BR)		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Transmettre le projet de BR au Recteur d'Académie Chancelier des Universités et à la tutelle 15 jours avant la date du CA		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Soumettre le projet de BR aux membres du CA pour vote 8 jours avant		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Présentation des tableaux budgétaires (pour vote et pour information)		Directeur DFC				Chargé du Budget		
Suite au vote du CA, transmettre le BR et la délibération au Recteur d'Académie Chancelier des Universités dans les 15 jours suivant		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Suite à l'approbation du Recteur d'Académie Chancelier des Universités, valider le BR dans SIFAC		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Informé les responsables administratifs et directeurs des composantes et services que le budget est exécutoire		Chargé du Budget				Chargé du Budget		
Notifier les moyens alloués dans le cadre du BI aux composantes et services		Chargé du Budget						

Procédures	Tâches	Cotation du risque	Titulaire		Suppléant		Responsable de la supervision contemporaine (visa)	Observations
			Nom	Délégation de signature	Nom	Délégation de signature / Profils informatiques		
Processus transverses								
Fonctions Support	Gestion des congés Collaborateurs Gestion des absences hors CA (justificatifs) Gestion des congés Encadrement Gestion des horaires variables Gestion des imprimés et fournitures Relais Bureautique Local Responsable des sauvegardes informatiques (MMA/PC) Gestionnaire de site Responsable sécurité Gestionnaire BALF (Boite à lettres électronique fonctionnelle) responsable accueil téléphonique Responsable accueil téléphonique Chorus Pro Responsable documentaire archives							
Processus : Assurer la sécurité des systèmes d'information								
GED	Gestion des habilitations							
Chorus Pro	Correspondant							
SIFAC	Habilitations							
Geis'it	Gestion des habilitations							
Apogée	Gestion des habilitations							
Harpège	Gestion des habilitations							
<i>Toute application à incidence financière</i>	<i>Gestion des habilitations</i>							
Processus Recettes et clients								
Facturation clients	Etablissement des devis Formalisation de la convention Validation de la convention Création Client Contrôle de l'exécution de la prestation ou de la livraison Etablissement du bilan financier Suivi de la validation des bilans financiers Demande de facturation Classement et archivage des dossiers clients et conventions Collecte Suivi Imputation Instruction du dossier d'inscription Contrôle du paiement Validation de l'inscription Transmission à l'Agence comptable de la demande de recettes (listes Apogée, dossiers individuels, listes d'inscription...) Constatation du don (le cas échéant redaction d'une convention) Constatation du don : validation du CA Demande de comptabilisation Instruction du dossier Transmission du dossier à l'Agence comptable Détermination des produits à recevoir et produits constatés d'avances							
Taxe d'apprentissage								
Droits d'inscription								
Dons ou legs en numéraire								
Avoirs clients								
Opérations de fin d'exercice								
Processus Recouvrement								
Recouvrement amiable	Suivi et instruction des réclamations et des contestations Information du débiteur Transmission au service recouvrement de l'Agence comptable							
Processus Personnel								
Entrées et sorties	Demande de recrutement Transmission de la demande de recrutement Suivi des mouvements de personnel (entrées - prise de service) Suivi des mouvements de personnel (sorties - fin de contrat, abandon de poste) Transmission des informations à la DRH Suivi et transmission des heures complémentaires Contrôle de l'exécution du service et du temps de travail Transmission des informations à la DRH Détermination des charges à payer (HC, vacations, jurys de concours, primes, FC...)							
Exécution du temps de travail								
Opérations de fin d'exercice								
Processus Impôts et taxes								
TVA	TVA contrôle du taux TVA sur activités de recherche TVA sur activités lucratives TVA sur importations							
Trésorerie et Opérations pour compte de tiers								
Encaissements chèques	Gestion des mandataires autorisés à recevoir des chèques pour le compte de l'Agent comptable Transmission des chèques à l'Agence comptable Gestion des mandataires autorisés à encaisser par carte bleue pour le compte de l'Agent comptable Sortie du journal carte bleue Transmission des télécollectes Etablissement de l'ordre de paiement Transmission de l'information sur les virements à l'Agence comptable Demande de paiement Transmission de l'information sur les virements à l'Agence comptable Régularisations de virements rejetés							
Encaissements CB								
Virements bancaires internationaux (dont Dépenses payées avant ordonnancement)								
Virements bancaires domestiques (Dépenses payées avant ordonnancement)								
Virements bancaires (dont Dépenses payées avant ordonnancement)								
Autres modes (num.Ch. CB) Dépenses payées avant ordonnancement								
Paiements par chèques	Emission et envoi du bon de commande Suivi de l'envoi du chèque							
Cautions	Demandes d'encaissement des cautions Demandes de remboursement des cautions Demandes de paiement de cautions Demandes de reversement de cautions							
Dépôts et cautionnements versés (localités de salles, consignés...)								
Opérations pour compte de tiers	Opérations pour compte de tiers (Paiement AM)							
Processus : Centralisation des opérations des régisseurs								
Institution et suivi des régies	Avis conforme préalable sur l'acte constitutif ou de l'acte modificatif de la régie et des actes de nomination du régisseur et des mandataires - niveau ordonnateur Contrôle de l'installation du régisseur - niveau ordonnateur Tenue et suivi des dossiers et des fiches Contrôle et intégration - régie de recettes Facturation et rapprochement - régie de recettes Contrôle et intégration - régie d'avances Facturation et rapprochement - régie d'avances Vérification des régies par l'ordonnateur Contrôle de la clôture de la régie par l'ordonnateur Anticipation des besoins Définition des besoins Recensement des besoins Analyse du besoin Contrôle budgétaire							
Commande Publique								
Processus - Achats fournisseurs, charges externes								
Achats fournisseurs	Demande de création du tiers (contrôle RIB, Siret...) Demande de modification du tiers Saisie du bon de commande Saisie des réceptions (MIGO) Suivi des bons de commande non soldés Relance fournisseurs Suivi des avoirs conciliants à la facture Suivi des avoirs postérieurs à la facture Suivi des avoirs sans facture ultérieure							
Processus Marchés - exécution								
Marchés	Gestion des avances Oppositions et cessions de créances enregistrement Retenues de garantie Libération des garanties							

